

Narbonne le 30 janvier 2020



Mme la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
de l'Aude

Objet : Référent culture

Madame La Directrice Académique,

Un mail a été adressé aux écoles demandant la désignation d'un référent culture par établissement. Sans remettre en cause l'intérêt et l'importance de la mission proposée, le SE-Unsa s'interroge sur sa mise en place.

Bien que le rôle de ce référent soit spécifié, le détail de ses missions et la charge de travail, notamment l'utilisation du logiciel ADAGE, devraient être mieux clarifiés par une lettre de mission, comme c'est le cas dans le second degré.

De plus, le seul texte officiel régissant la mission de référent culture s'adresse à nos collègues de lycée, précisant l'octroi d'indemnités (IMP) ou de décharges. Pour le SE-Unsa, toute mission supplémentaire doit s'accompagner d'une indemnité salariale et de temps pour l'exercer.

Dans ces circonstances, le SE-Unsa 11 vous demande, Mme la Directrice Académique, de nous communiquer ainsi qu'à nos collègues les éléments manquants :

- Montant de l'indemnité qui sera versée aux collègues volontaires pour cette mission
- Quotité de décharge dédiée à cette mission
- Lettre de mission de référent culture

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty
Secrétaire Départementale
SE UNSA 11